



COMITE DEPARTEMENTAL DE TENNIS DE TABLE DES HAUTS DE SEINE

Bureau Administratif
1 Rue de la Poterie
93200 SAINT-DENIS
Tél. 01.58.34.70.73.
e.mail : cdt92@gmail.com

Saint-Denis, le 18 janvier 2022

Aux Présidents des clubs
des Hauts-de-Seine

Objet : Championnat de France par Equipes – cas Covid 19
2^{ème} phase – Saison 2021 / 2022

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

La 2^{ème} phase du Championnat de France par équipes va débiter et dans le contexte actuel le Comité a pris la décision de suivre les règles appliquées au niveau fédéral en cas de Covid-19 déclaré dans une équipe, à savoir :

- Si un(e) seul(e) joueur(se) de l'équipe sur les quatre a contracté la Covid-19, la rencontre doit avoir lieu à la date officielle en remplaçant le(la) joueur(se) contaminée par un(e) joueur(se) du club, dans la mesure du possible.
- Si deux joueurs(euses) de l'équipe sur les quatre ont contracté la Covid-19, et si le club n'a pas de solution pour remplacer ces joueurs(euses), il peut demander un report de date. Les demandes de report de rencontre ne pourront être accordées que sur les cinq premières journées uniquement. Le club impacté par les cas sanitaires doit avertir immédiatement le club adverse de son incapacité de jouer et une demande de report doit être transmise au CDTT92. Les clubs devront s'assurer de respecter les règles relatives à la qualification des joueurs et au brûlage (même en cas de report, les règles sont contrôlées à la date officielle de chaque rencontre).
- Sur les deux dernières journées, la rencontre devra avoir lieu à la date fixée. Le club devra alors trouver une solution en interne parmi ses licenciés disponibles et non-contaminés. Les brûlages pourront ne pas être respectés sur ces deux journées.

Dans ce cadre, tout cas de Covid-19 devra être justifié par un test « PCR Covid-19 » positif du (de la) joueur(se) concerné(e).

Vous souhaitant une bonne 2^{ème} phase, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'assurance de nos sentiments sportifs les meilleurs.

Sylvie THIVET
Présidente du CDTT 92

Stéphane HAYEZ
Responsable de la
Commission Sportive Départementale

Copie : responsables du championnat par équipes et correspondants des clubs